Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570588
Centre d'intérêt: 120

Chambre de commerce du Québec.

"S'inscrire au collège pour réussir" : mémoire présenté à la Commission de l'éducation / Chambre de commerce du Québec ; Chambre de commerce du Montréal métropolitain. -- Montréal : Les Chambres, 1993.
19 f. ; 28 cm.

"Consultation sur le document intitulé L'enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau".

Vedette(s)-secondaire(s): Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Financement * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Réactions des Chambres de commerce à la proposition de la ministre de l'Education concernant les orientations d'avenir et les mesures de renouveau de l'enseignement collégial. De brefs commentaires sont formulés relativement aux points suivants: les conditions d'admission au collège; l'intégration et l'encadrement des étudiants; l'évaluation; la formation de base; la décentralisation des pouvoirs et le contrôle; la composition du conseil d'administration des collèges; l'incitation à la réussite et le financement des collèges; l'autonomie du secteur professionnel; le Comité national des programmes d'études techniques; le secteur privé.

95-70588

14M

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H8N 2J4

RE
28
Rép:

Chambre de commerce du Québec
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Mémoire présenté à la Commission de l'Éducation

"S'inscrire au collège pour réussir"

X07 037236

CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Mémoire présenté à

La Commission de l'Éducation

" S'INSCRIRE AU COLLÈGE POUR Y RÉUSSIR "

Consultation sur le document intitulé
L'enseignement collégial québécois:
Orientations d'avenir et mesures de renouveau

Mai 1993

INTRODUCTION

Les milieux d'affaires québécois s'intéressent vivement à la qualité de l'éducation, notamment parce que l'obtention d'une compétitivité accrue passe inéluctablement par un système d'éducation et de formation qui réponde aux plus hauts standards établis dans le monde à cet égard.

La participation de la Chambre de commerce du Québec et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain [1], aux travaux de la Commission de l'Éducation sur l'enseignement collégial, à l'automne 1992, témoigne de cet intérêt.

La publication des orientations d'avenir et des mesures de renouveau proposées par la ministre, en avril dernier, pour le système collégial québécois, a suscité un débat public parfois très animé que la Chambre a suivi de très près.

Le présent document présente la réaction de la Chambre à la proposition de la ministre. Il doit être lu en regard du contenu du mémoire présenté l'automne dernier à la Commission parlementaire de l'Éducation.

---

[1] Pour alléger la lecture du texte, nous désignerons ces deux organismes par "La Chambre".

Nous commenterons plus particulièrement les éléments suivants:

- L'évaluation des étudiants et des collèges.
- La formation de base.
- La décentralisation des pouvoirs et les étapes à venir.
- Les stages en entreprises.
- Le conseil d'administration des collèges.
- L'autonomie du secteur professionnel.
- Le financement, incluant le ticket accélérateur.
- La table nationale des programmes techniques.
- Les ressources globales.
- Le secteur privé.

I COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Dans l'ensemble, la Chambre accueille avec satisfaction les orientations d'avenir et les mesures de renouveau proposées par la ministre de l'Enseignement supérieur pour l'enseignement collégial au Québec.

La Chambre est d'accord avec la démarche retenue par la ministre, soit de conserver les acquis du système, tout en améliorant les aspects qui doivent faire l'objet de changements, plutôt que de tout remettre en cause et de proposer l'implantation de nouvelles structures. C'est d'ailleurs l'orientation que la Chambre avait suggérée.

La plupart des recommandations contenues dans le document ministériel sont conçues dans le but d'apporter des solutions concrètes à des problèmes précis et clairement identifiés. Le mémoire de la Chambre présenté en septembre dernier faisait d'ailleurs état de plusieurs des problèmes auxquels s'attaque le projet présentement à l'étude et bon nombre des solutions proposées reflète l'esprit des propositions de la Chambre.

Quelques oublis restent cependant à souligner et certaines orientations soulèvent des questions dans notre esprit. Nous reviendrons dans le présent mémoire sur certains de ces points.

De façon générale, il est heureux de constater que la ministre ait tranché l'interminable débat concernant le rôle du collège coincé entre la fin du secondaire et le début des études universitaires. Si l'ensemble des modifications proposées est adopté, le collège fera dorénavant partie de l'enseignement supérieur avec toute les responsabilités et les prérogatives qu'un tel statut entraîne.

En renforçant les exigences à l'entrée et en ajustant à la hausse les critères de réussite aux études collégiales, la ministre indique la voie à suivre: les étudiants, pour leur part, devront se concentrer davantage sur leurs études et les collèges assumer leurs responsabilités qui appartiennent aux institutions d'enseignement supérieur.

Toutefois, ce processus qui vise à accorder plus de responsabilités aux collèges n'entraîne pas de facto, de la part de la ministre, un abandon de ses responsabilités face à l'enseignement collégial. Bien au contraire, les propositions concilient responsabilités locales accrues et resserrement du suivi, gage d'un système performant.

2. COMMENTAIRES SUR DES POINTS PARTICULIERS

2.1 Conditions d'admission au collège

La Chambre partage l'opinion de la ministre quant à la nécessité de rehausser les conditions d'admissibilité aux programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. Nous croyons, comme le souligne le document de la ministre, qu'il est normal d'avoir réussi l'essentiel obligatoire du niveau précédent pour être admis à un niveau d'études subséquent.

Le fait d'exiger des étudiants qu'ils aient réussi les derniers cours obligatoires dans les matières de base au secondaire est gage d'une meilleure participation aux cours de niveau collégial et d'un taux de réussite plus acceptable.

Par ailleurs, pour éviter que cette initiative qui vise à accroître le taux de réussite au collège n'entraîne une hausse du nombre d'abandons au secondaire, des mesures de renforcement doivent être mises en place auprès des élèves du secondaire qui en auraient besoin. Par exemple, des voies adaptées aux possibilités des étudiants en difficultés mais qui manifestent la volonté d'actualiser leur plein potentiel doivent leur être disponibles. Depuis la mise en application de mesures souhaitables par ailleurs afin de rehausser le niveau de l'enseignement professionnel au secondaire, plusieurs étudiants se retrouvent sans aucune possibilité de poursuivre des études qui conviendraient à leurs capacités. Le ministère a la responsabilité de développer des voies valables pour ces étudiants et de les rendre accessibles, étant bien entendu que tout le monde ne peut avoir accès de facto aux études supérieures.

Nous reviendrons d'ailleurs plus loin dans ce mémoire sur la nécessité de coordonner les pratiques au niveau secondaire avec les changements apportés au niveau collégial.

Tout en réitérant son appui à toute mesure visant à encourager le succès, la Chambre rappelle qu'il faudra s'assurer notamment que des mesures soient mises en place afin d'aider les élèves qui éprouvent des difficultés réelles à rencontrer les nouvelles exigences. Ce qui ne signifie absolument pas que toute la population étudiante doive à tout prix avoir accès au CÉGEP, mais bien que des voies adaptées aux possibilités de chacun soient accessibles afin que tous les étudiants qui manifestent la volonté de le faire puissent actualiser leur plein potentiel.

Il est heureux que l'ensemble des modifications proposées par la ministre visent d'abord à favoriser l'atteinte de taux de réussite plus élevés et non seulement à permettre l'accès au collège au plus grand nombre d'étudiants possible. C'est là, croyons-nous, un choix politique qui mérite d'être souligné et qui rejoint tout à fait ce qu'écrivait la Chambre dans son mémoire de l'automne: "Ce n'est pas tout de fréquenter l'école ou le collège. Encore faut-il y apprendre quelque chose et y réussir en fonction des critères reconnus sur la scène mondiale".[2]

Cela dit, il faut se réjouir du fait que des objectifs quantitatifs ambitieux ait été fixés, tant pour la fréquentation du collège que pour l'obtention du diplôme. C'est n'est qu'en regard d'objectifs précis qu'une évaluation revêt une signification réelle. Les objectifs fixés sont à la mesure des défis que nous avons à relever en tant que société. Donnons-nous maintenant les moyens de les atteindre.

---

[2] Mémoire de la Chambre à la Commission de l'Éducation, septembre 1992, page 9.

2.2 Intégration et encadrement des étudiants

La Chambre soulignait dans son mémoire le fait que c'est d'abord et avant tout sur les bancs de l'école et au moment où ils fréquentent le collège que les jeunes acquièrent les valeurs qui les guideront au cours de toute leur vie. C'est également à ce moment qu'ils acquièrent une discipline personnelle.

Or, il nous a semblé que les collèges, dans l'ensemble, avaient tendance à se dégager trop facilement de cette responsabilité et, qu'au-delà de l'acquisition des connaissances prévues aux programmes, ils se préoccupaient peu de la formation intégrale de leurs étudiants.

C'est donc avec satisfaction que la Chambre prend acte de la proposition visant à mettre sur pied des sessions d'accueil et d'intégration des étudiants dans tous les collèges.

Ces sessions doivent fournir un meilleur encadrement pédagogique, mais également offrir aux étudiants une aide accrue en matière d'orientation, pour ceux qui en ont besoin. La Chambre souligne l'intérêt de cette initiative.

Il y a tout lieu de croire que la mise en application de cette mesure aura un impact non négligeable sur les taux d'échec et d'abandon qui s'avèrent beaucoup trop élevés au collège et dont l'absence d'encadrement semble être une des causes principales.

Une inquiétude persiste cependant. Si l'orientation au secondaire demeure aussi déficiente qu'elle l'est maintenant, il sera difficile d'accomplir des progrès significatifs à ce chapitre au collège.

2.3 Évaluation

La Chambre, à l'instar d'autres organismes, a beaucoup insisté sur le fait que les années d'études collégiales doivent constituer l'occasion par excellence de valoriser l'effort intellectuel auprès des jeunes. Or, toute tentative en ce sens risque de ne mener nulle part en l'absence d'une évaluation structurée de la qualité des connaissances acquises par les étudiants.

De plus, les collèges eux-mêmes doivent se plier à un processus d'évaluation qui permette aux meilleurs de se démarquer et ainsi de susciter une saine émulation entre les institutions.

L'approche préconisée par la ministre à cet égard est intéressante. L'évaluation des apprentissages demeure la responsabilité des institutions. Toutefois, la ministre se réserve la possibilité de tenir des examens "nationaux", particulièrement en ce qui concerne les programmes dont elle définit les objectifs, les standards et les activités d'apprentissage.

De plus, la Chambre accueille très positivement l'instauration d'une épreuve synthèse à la fin de chaque programme d'études, démarche qui associe le collège aux véritables institutions d'enseignement supérieur.

2.4 Formation de base

Le monde des affaires réclame depuis longtemps une meilleure formation de base chez les étudiants. Quels que soient les domaines dans lesquels les diplômés sont appelés à évoluer, tous ont besoin de maîtriser leur langue maternelle, ce qui reflète une certaine capacité de penser et de structurer leur pensée, de pouvoir s'exprimer convenablement dans une langue seconde, en plus d'être en mesure de poursuivre l'acquisition des connaissances qui leur seront utiles toute leur vie durant dans le domaine des arts, des sciences, de la technologie, des mathématiques et des sciences humaines.

Sans aucunement prétendre être des experts en la matière, les gens d'affaires accueillent favorablement les modifications proposées aux programmes actuels parce qu'il nous semble que les ajouts de cours retenus sont de nature à aider les étudiants à apprendre à apprendre et à les aider à cheminer au cours de toute leur vie en augmentant constamment leur bagage de connaissances.

De plus, le resserrement proposé en ce qui a trait à la formation générale complémentaire semble de nature à assurer à tous les étudiants une formation beaucoup plus convenable dans une société où il est difficile, sinon impossible, de prendre une part active sans un minimum de connaissances dans les grandes sphères d'activités . De plus, il semble que l'orientation proposée donnera une importance accrue à l'apprentissage des langues modernes, ce qui s'inscrit tout à fait dans le contexte de la mondialisation des marchés.

2.5 Décentralisation des pouvoirs et contrôle

Les entreprises ont appris que l'approche qui permet d'obtenir les meilleures performances est l'approche client. Or, cette approche exige une véritable décentralisation des pouvoirs et sa contrepartie, l'imputabilité.

Les propositions contenues dans le document ministériel reposent pour une bonne part sur une décentralisation importante des responsabilités académiques au niveau des collèges.

L'action ministérielle portera essentiellement sur la définition des objectifs et des standards et le choix des activités d'apprentissage requis pour effectuer le travail sera davantage laissé à l'initiative des institutions.

Les collèges se voient ainsi octroyer la responsabilité de définir les structures et les pratiques leur permettant d'assurer la gestion académique, ils devront également définir et appliquer une politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études dispensés et ils devront transformer leur Commission pédagogique en une Commission d'études, beaucoup plus centrée sur la gestion des programmes d'études.

La possibilité de déléguer à un collège la responsabilité de décerner le DEC nous paraît être une invitation à atteindre de hauts niveaux d'excellence. Cette possibilité contribuera probablement à l'émergence d'une saine concurrence entre les institutions visant la plus grande reconnaissance possible. Voilà une approche saine et la Chambre tient à manifester clairement son appui à de telles propositions.

Le fait de laisser à chaque institution le choix des moyens les plus appropriés pour atteindre les objectifs fixés par la ministre, aura, croyons-nous, un impact intéressant sur le nombre de stages en entreprises de même que sur la qualité de ces stages. La Chambre rappelle d'ailleurs qu'elle a déjà commencé à inciter systématiquement les Chambres locales à développer avec les collèges de leur région des formules adaptées de stages pour les étudiants.

Voilà autant d'initiatives annoncées par la ministre qui reçoivent un accueil favorable de la Chambre d'autant plus que ces responsabilités accrues sont accompagnées de comptes à rendre. Une fois les responsabilités bien départagées entre le ministère et les collèges, il devient plus facile de fixer des objectifs à atteindre et, en conséquence, d'exiger des performances à la hauteur de ces objectifs de la part des collèges.

En ce sens l'institution d'une Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est bien reçue par la Chambre. Cette proposition répond également à une recommandation de la Chambre, bien que la solution retenue par la ministre aille un peu moins loin que la voie préconisée.

La Chambre croit toutefois, comme elle l'a souligné dans son mémoire, que l'effort d'évaluation systématique confié à la Commission au plan académique devrait être complété par une évaluation globale des institutions elles-mêmes, quitte à laisser à la ministre la responsabilité finale de l'accréditation des collèges.

Par ailleurs, la Chambre croit que le mandat de la Commission proposée devrait être élargi afin qu'elle puisse formuler des recommandations concernant les politiques, directives et règlements émanant du ministère et qui peuvent influencer directement ou indirectement la performance des collèges. Il nous semble que le fait

de retirer cette partie de l'action ministérielle du processus d'évaluation équivaut à pratiquer une brèche importante dans le principe de la responsabilité des collèges. Comment n'évaluer qu'une partie seulement d'un processus d'ensemble dont chacune des étapes contribue au résultat final ?

Enfin, il demeure hautement souhaitable que les institutions disposent d'une marge de manoeuvre beaucoup plus importante quant à l'affectation des ressources qui leur sont confiées et à la gestion de leur budget. Cette autonomie additionnelle irait parfaitement de pair avec la volonté manifestée par la ministre de rendre les collèges plus responsables. En l'absence de ce pas de plus vers une véritable autonomie de gestion, il y a fort à craindre que ce soient encore les conventions collectives négociées de façon centralisée et les pratiques établies à l'échelle de la province qui continuent à tenir lieu de philosophie de gestion. Si tel devait être le cas, la marge de manoeuvre additionnelle des collèges risquerait de n'être que théorique.

2.6 Composition du conseil d'administration des collèges

La Chambre a souligné le fait que le conseil d'administration des collèges était trop replié sur la vie interne de l'institution elle-même et souffrait d'un manque d'ouverture vers l'extérieur.

La proposition de la ministre à cet égard permettra de corriger cette faiblesse en rétablissant la proportion de membres internes et externes du conseil d'administration. Dorénavant, onze membres sur dix-huit proviendraient de l'externe. La Chambre abonde donc dans le sens de la proposition, d'autant plus que cette dernière offre une occasion intéressante d'établir à ce niveau un partenariat prometteur entre le collège et son milieu.

La ministre fait place aux représentants des entreprises au sein des conseils d'administration des collèges et la Chambre apportera sa contribution pour assurer une participation active des gens d'affaires au sein de ces conseils.

Par contre, il y aurait lieu d'améliorer le processus de nomination au sein des conseils d'administration, notamment ceux du milieu des affaires. Le processus actuel est parfois nébuleux et il est souvent mis en branle à la dernière minute. Cette pratique n'encourage guère les différents milieux à participer activement à cet exercice qui pourtant est important.

Y aurait-il lieu, par exemple, de faire nommer un certain nombre de membres par les membres qui siègent déjà au sein du conseil ?

2.7 L'incitation à la réussite et le financement des collèges

Le ticket accélérateur

La Chambre appuie le principe de l'imposition d'une participation financière aux étudiants qui auront accumulé un nombre élevé d'échecs dans leurs cours.

La gratuité au collège, appliquée sans aucune balise, a mené aux abus que l'on connaît et que la plupart des intervenants ont dénoncé devant la Commission parlementaire. La Chambre a proposé un mode de participation financière plus sévère dans le cas des étudiants qui accumulent les échecs que ne l'est l'avenue retenue par la ministre. La Chambre croit néanmoins que la solution proposée indique clairement l'intention du gouvernement de mettre fin aux abus dont les contribuables québécois font les frais.

Il convient de rappeler que les étudiants québécois sont les seuls étudiants canadiens à avoir accès à toutes les années collégiales gratuitement. Particulièrement dans ce contexte, une mesure qui vise à inciter les étudiants à accorder à leurs études toute l'attention voulue ne peut que susciter l'approbation de la population. De plus, au-delà de l'imposition de la contribution financière dont il est question, qui, il faut bien le reconnaître, demeurerait symbolique, il s'agit d'une mesure porteuse d'un message d'efficacité et de rigueur. N'y aurait-il pas lieu, par ailleurs, de faire en sorte que les sommes ainsi récoltées servent à financer des mesures d'aide aux étudiants dans le but d'accroître au maximum les possibilités de réussite puisque c'est là l'objectif visé ?

La Chambre tient à souligner, de plus, que cette mesure n'a rien à voir avec l'accessibilité au collège comme en font foi les mesures appliquées dans d'autres provinces. En effet, l'imposition de frais de scolarité au niveau collégial ailleurs au Canada ne met aucunement en péril le principe de l'accessibilité au collège dans les autres provinces canadiennes. De plus, ces frais de scolarité sont énormément plus élevés que les 50 $ proposés, par cours échoués, imposés après toutes sortes de considérations, dans le cas des étudiants québécois. Les frais de scolarité dans les autres provinces représentent en moyenne, plus de 800 $ par année.

Par ailleurs, la Chambre tient à rappeler que l'incitation à la réussite revêtira tout son sens uniquement si les correctifs proposés dans le domaine de l'orientation et de l'encadrement des étudiants sont effectivement mis en vigueur.

Financement et performance

Dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission parlementaire, la Chambre recommandait que le système de financement des collèges tienne compte de la performance des institutions d'enseignement, en utilisant notamment les taux de diplomation atteints par les différentes institutions à titre d'élément à prendre en compte au moment de la distribution des ressources. Le financement des universités tient compte maintenant de cet aspect, même si une partie infime des budgets accordés seulement est reliée à ces considérations. Les orientations déposées par la ministre ignorent cette recommandation.

La Chambre déplore que cette proposition n'ait pas été retenue par la ministre et demande qu'elle soit à nouveau considérée, particulièrement en tenant compte de l'accent que met le renouveau proposé sur l'autonomie des collèges et sur l'incitation à exceller.

2.8 Le secteur professionnel

Dans le domaine de la formation professionnelle, de nombreuses modifications proposées répondent à certaines demandes répétées des milieux d'affaires.

En facilitant la reconnaissance des formations déjà acquises, notamment la formation acquise au secondaire, les étudiants verront leurs chances de réussite améliorées et certains détours coûteux et fastidieux éliminés.

De plus, les changements proposés au bloc commun de formation générale permettront de rehausser la qualité des

programmes de formation technique. Il s'agit là de l'une des demandes spécifiques des employeurs qui rappellent depuis longtemps l'importance des aptitudes de base dans la formation et même le recyclage des travailleurs en emploi, condition essentielle de réussite dans le contexte mondial actuel.

La possibilité d'un accès par modules au DEC technique offre aussi des perspectives intéressantes et permettra par exemple un meilleur arrimage entre le secondaire et le collégial, tout en permettant aux personnes déjà engagées sur le marché du travail d'avoir accès à des voies d'apprentissage mieux adaptées à leurs besoins. Ce que réclamaient aussi depuis longtemps les employeurs québécois.

La révision des programmes techniques pose aussi des problèmes qui ont été portés à maintes reprises à l'attention des ministres responsables qui se sont succédé au cours des dernières années. Les milieux d'affaires sont d'accord avec la réduction envisagée du nombre de programmes techniques principalement dans le but de procéder à la constitution de troncs communs. La Chambre est tout à fait d'accord également avec l'intention exprimée de procéder à la rationalisation de l'offre de cours de formation technique dans le réseau collégial de façon à constituer des pôles d'excellence.

La Chambre recommandait dans son mémoire à la Commission parlementaire que les collèges soient encouragés à créer de véritables partnerships avec des entreprises ou des industries afin de mieux participer au développement de leurs ressources humaines et à leur progrès technologique. L'orientation annoncée par la ministre à l'effet de consentir une marge de manoeuvre accrue aux collèges notamment au moyen des programmes d'établissement nous semble aller tout à fait dans le sens souhaité.

Tous s'entendent pour reconnaître que le secteur professionnel n'attire pas suffisamment d'étudiants, en regard des besoins actuels de la société, mais également en fonction des prévisions du Rapport Parent à cet égard. Les actions projetées afin d'accroître les inscriptions en formation technique sont donc bien accueillies par les milieux d'affaires.

2.9 Le Comité national des programmes d'études techniques

Les milieux d'affaires réclament depuis longtemps la possibilité de participer plus activement à l'élaboration des programmes d'études techniques. La proposition de la ministre de créer un Comité national des programmes d'études techniques qui fait place aux employeurs est donc bien accueillie par les milieux d'affaires.

Cependant, la Chambre est inquiète quant à certaines modalités de l'instrument proposé. N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sérieusement sur la lourdeur que risque d'entraîner une telle structure en regard des résultats qui peuvent en découler ?

La Chambre est d'accord avec le principe, mais souligne la nécessité de mettre en place un mécanisme souple et efficace.

2.10 Le secteur privé

La Chambre a toujours insisté sur la nécessité de maintenir un secteur privé fort dans le domaine de l'éducation. Or, il est de notoriété publique que les collèges privés éprouvent de grandes difficultés à poursuivre leur mission, notamment à cause de la formule de financement en vigueur.

La Chambre déplore que la ministre n'ait pas saisi l'occasion que lui fournit la réforme de l'enseignement collégial pour apporter des correctifs à cette situation déplorable. Si rien n'est fait, certains de nos collèges privés risquent de disparaître pendant que tous reconnaissent leur importance. Si tel devait être le cas, c'est tout le Québec qui y aura perdu.

CONCLUSION

La Chambre accueille positivement la plupart des propositions mises de l'avant par la ministre dans le but de donner aux collèges du Québec un véritable statut d'institutions d'enseignement supérieur. Accroître les exigences reliées au diplôme d'enseignement collégial et accorder plus de responsabilités aux collèges ne peut que servir les intérêts, tant des étudiants que ceux de l'ensemble de la société.

Il convient de rappeler toutefois que, à notre avis, ces mesures forment un ensemble cohérent dont chacune des composantes s'appuie sur les autres et les renforcent mutuellement. Par exemple, la marge d'autonomie additionnelle accordée aux collèges exige, en contrepartie, un système d'évaluation efficace; l'imposition d'une contribution financière aux étudiants qui accumulent un nombre élevé d'échec va de pair avec l'offre de meilleurs services d'orientation et d'encadrement. En conséquence, l'appui de la Chambre à ces propositions est fonction de la mise en application de l'ensemble de la démarche.

De plus, l'intérêt qu'offrent plusieurs des mesures proposées ne doit pas laisser croire que le vaste problème que pose l'ensemble du secteur de l'éducation au Québec est réglé une fois pour toutes. Beaucoup reste encore à faire, même au CÉGEP. La ministre devra faire preuve de la même volonté politique au niveau secondaire où les problèmes ne sont pas moins importants. La Chambre se réjouit du fait que le nécessaire travail de révision de notre système d'enseignement démarre d'aussi belle façon, mais elle s'attend à ce qu'il s'agisse ici de la première étape d'un effort global qui devra entraîner des changements en profondeur dans l'ensemble de notre système d'éducation.

Par ailleurs, la mise en application de plusieurs des propositions soumises par la ministre va de pair avec la disponibilité de ressources financières. La Chambre tient à préciser que, selon son évaluation, les ressources actuellement dévolues à l'enseignement collégial au Québec sont suffisantes et qu'une meilleure répartition des fonds déjà disponibles devrait suffire à assurer le financement des modifications proposées. D'autant plus qu'il est logique de s'attendre à ce que le processus de décentralisation proposé se traduise par un resserrement correspondant des ressources allouées actuellement au niveau central.

CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC
500, place d'Armes
Bureau 3030
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
5, Place Ville-Marie
5e étage
Montréal (Québec)
H3B 4Y2